

1

### Principales décisions de la CLE

- Vote du bilan technique de l'étude de bilan-évaluation du PGRE des nappes (partie 1)
- Vote du bilan de la CLE 2025

**Liste de présence** : cf. Annexe I.

**Détails des débats** : cf. Annexe II.

**Diaporama** : diffusion sur demande.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Actualités
2. Etudes structurantes pour les nappes souterraines de la plaine du Roussillon
3. Bilans annuels 2025
4. Actions en 2026

La CLE se réunit sous la présidence de Robert VILA qui introduit la séance. Il accueille l'Association des irrigants (ADI), nouveau membre qui sera un partenaire important pour la gestion des forages agricoles. Il rappelle que cette réunion de CLE a pour objet principal de faire un point sur les études structurantes pour les nappes de la plaine du Roussillon, en particulier celle le bilan du PGRE, l'étude prospective Nappes 70 et EDTAPES, de voter le bilan annuel de la CLE et de présenter les actions en cours.

## 1. Actualités

**Etat des nappes au 15 février 2026** (*rappel : données brutes disponibles sur <https://visieau66.follow.solutions/>*)

Depuis la fin du mois de décembre, deux évènements pluvieux exceptionnels ont permis d'améliorer très fortement la situation globale : tous les secteurs ont retrouvé des niveaux conformes ou supérieurs aux normales à l'exception de l'UG Aspres-Réart qui reste en crise (secteur à forte inertie) et de l'UG Bordure Côtière Nord (très influencée par les prélèvements AEP), observe une amélioration plus atténuée et passe en alerte.

### Observatoire des nappes

Dans le cadre de son nouveau site internet, le Syndicat des nappes a développé un nouvel outil qui permettra de visualiser les prélèvements dans les nappes à partir de tableaux de bord. Cette fonctionnalité permettra à chaque préleveur, sur un espace personnel sécurisé, de suivre en temps réel la consommation de chacun de ses ouvrages, la répartition des prélèvements par ressource, un comparatif par rapport à ces prélèvements passés etc. Ces tableaux de bord se mettent à jour dès la transmission de la donnée. Le Syndicat des nappes travaille actuellement à la mise en place de modalités techniques pour faciliter la transmission des données des préleveurs.

## 2. Etudes structurantes pour les nappes souterraines de la plaine du Roussillon

### Bilan-évaluation du PGRE des nappes

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) des nappes arrivant à l'échéance de ses six années de mise en œuvre (2019-2025), le Syndicat des nappes a réalisé une étude de bilan-évaluation afin de vérifier si le programme mis en œuvre avait permis de répondre aux deux objectifs du PGRE : (1) atteindre le bon état quantitatif de la nappe Pliocène et (2) avoir une gestion équilibrée et durable de la ressource.

2

Le bilan technique, entièrement réalisé en régie par le SMNPR, est composé de quatre parties :

- Bilan de la mise en œuvre des actions
- Bilan des volumes prélevés
- Bilan de l'état de la ressource
- Bilan de la gouvernance.

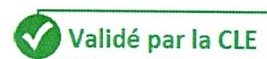
Les principaux résultats sont présentés en séance et débattus (voir *Annexe II*), puis soumis au vote :

Résultat du vote :

Pour : 26

Contre : 1

Abstention : 5



La seconde partie de l'étude consistera en l'analyse critique de la démarche et sera présentée lors d'une prochaine CLE.

### Nappes 70

Les résultats de l'étude Nappes 70 menée avec le BRGM sont présentés, en particulier les éléments ajoutés au nouveau modèle numérique des nappes et les nouvelles cartes piézométriques (étape 1). Les scénarios de changement climatique à horizon 2070 sont également présentés (étape 2) avec leurs impacts sur la recharge, les apports par les cours d'eaux et le niveau de la mer, les niveaux des nappes et le risque à intrusion saline. A ce stade, le changement climatique se traduirait par une recharge plus faible des nappes, avec les zones amont de la plaine plus fréquemment sous les seuils d'alerte et de crise. La simulation de scénarios d'évolution des besoins fera l'objet de concertation territoriale, en lien avec l'élaboration du futur PTGE des nappes.

### EDTAPES

Les résultats de l'étude d'expérimentation et de diffusion de techniques agricoles pour la préservation des eaux souterraines (EDTAPES) sont présentés par le CIVAM Bio 66. L'étude, réalisée sur 3 ans, a permis d'expérimenter l'apport de différents types de couverts (champost, BVC, biochar, compost, déchets verts) et d'évaluer leurs effets sur l'irrigation et les impacts sur les rendements pour trois filières : viticulture, arboriculture et maraîchage. L'étude a permis de fournir des données sur l'amélioration de la rétention en eau des sols et sur la résilience des cultures en fonction des différents types d'apports.

La vidéo de présentation du projet est également projetée.

### 3. Bilans annuels 2025

---

#### Bilan CLE 2025

Le bilan de la CLE 2025 a été mis à disposition de la CLE sur le site du Syndicat des nappes 15 jours avant la réunion. Il présente les principales actions de l'année concernant le SAGE, le PGRE, et le rendu des avis de la CLE. Un document présente également l'avancée des actions du SAGE par disposition. Ces documents sont rapidement présentés et soumis au vote.

Les bilans sont votés à l'unanimité.



#### Bilan des contrôles des forages 2025

Les résultats des contrôles des forages effectués dans le périmètre du SAGE par les services de l'Etat sont présentés. Ils montrent que le rappel des obligations reste nécessaire notamment en matière de respect des restrictions sécheresse et de conformité des ouvrages de prélèvement (compteurs, tenue des registres).

### 4. Actions 2026

---

#### Projet GESTRAC

Le Syndicat des nappes a répondu à un appel à projet du programme POCTEFA sur l'Espace catalan transfrontalier (EsCaT), qui a été retenu. Le projet intitulé GESTRAC a pour objectif l'amélioration de la gestion de l'eau entre usagers des nappes souterraines à travers des échanges transfrontaliers avec la Catalogne Sud. Le calendrier et les actions du projet sont présentés.

#### Régularisation des ouvrages agricoles et de loisirs

L'état d'avancement de la démarche de régularisation des ouvrages agricoles et de loisirs est présenté par les services de l'Etat. Sur la plaine du Roussillon, environ 1120 forages non domestiques (1000 forages agricoles et 120 forages tourisme/loisirs) sont engagés dans la démarche, qui inclut l'élaboration du partage de la ressource disponible.

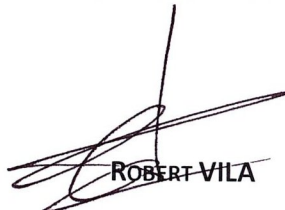
Pour les forages agricoles, l'état d'avancement de la phase de pré-instruction et des procédures est présenté, ainsi que le calendrier prévisionnel des enquêtes publiques. Pour les forages de loisirs (campings et parcs aquatiques), l'état d'avancement de la phase de pré-instruction est présenté pour les 2 UG concernées (Bordure Côtière Nord et Bordure Côtière Sud) : les dossiers doivent être déposés avant le 31 mars 2026.

### Conclusion

---

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les membres pour cette dernière CLE de la mandature et déclare que la prochaine CLE aura lieu après les élections municipales, après le renouvellement de la CLE.

LE PRESIDENT DE LA  
COMMISSION LOCALE DE L'EAU



ROBERT VILA

4

## Liste de présence

### Collège 1 : représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

#### Présents (10) :

**ATTARD Rémy** (Syndicat mixte des bassins versants du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire)  
**BOURQUIN Jean-Christophe** (Commune de Saint-Féliu-d'Amont)  
**CHIVILO Charles** (Syndicat mixte du bassin versant de l'Agly)  
**DUGNAC Robert** (Commune du Boulou)  
**HARIBOU Ali** (SIAEP Bouleternère - Saint-Michel-de-Llotes - Corbère - Corbère-les-Cabanes)  
**NICOLEAU Frédéric** (Commune de Clairà)  
**PALMADE Jérôme** (Commune de Pia)  
**ROLLAND Martine** (Syndicat mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon)  
**SENYARICH Olivier** (Commune de Millas)  
**VILA Robert** (Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine)

#### Représentés avec pouvoir (6) :

**BILLES Jean-Paul** (Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon), pouvoir à Robert VILA  
**BRETON Marie** (Syndicat mixte pour la production d'eau potable Leucate-Le Barcarès), pouvoir à Frédéric NICOLEAU  
**FUENTES Evelynne** (Commune d'Ille-sur-Têt), pouvoir à Olivier SENYARICH  
**GARCIA Nicolas** (Conseil départemental des Pyrénées-Orientales), pouvoir à Martine ROLLAND  
**JAMMES Michel** (Communauté d'agglomération du Grand Narbonne), pouvoir à Robert VILA  
**PELLET Yves** (Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée), pouvoir à Frédéric NICOLEAU

### Collège 2 : représentants des usagers de l'eau, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et associations concernées

#### Présents (9) :

**GENEBRIER Joseph** (Fédération pour les espaces naturels et de l'environnement – Pyrénées-Orientales)  
**GORCE Serge** (Association des irrigants et autres usagers de l'Agly et de ses affluents)  
**MARCOTTE Patrick** (Collectif Alternatives aux Pesticides 66)  
**MASSOT David** (Association des irrigants des Pyrénées-Orientales)  
**MICHEL Sylvie** (Fédération de l'hôtellerie de plein air)  
**MINC Daniel** (Syndicat des foreurs)  
**SOLER Christian** (Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales)  
**SUSZECK Jérôme** (Irrigants 66 / forage)  
**TONNEL Jacques** (CIVAM Bio des Pyrénées-Orientales)

#### Représentés avec pouvoir (4) :

**BLANC Christophe** (Chambre de Commerce et d'Industrie), pouvoir à Sylvie MICHEL  
**DOMENECH Benjamin** (Fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques), pouvoir à Jérôme SUSZECK  
**JEAN-PIERRE Christian** (Association des canaux de la vallée du Tech), pouvoir à Christian SOLER  
**MARGALET Thibaud** (Association des canaux à l'aval de Vinça), pouvoir à Jérôme SUSZECK

### Collège 3 : représentants de l'État et ses établissements publics.

#### Présents (2) :

**NAHON Emilie** (Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales)

**VINCHES Pierre** (Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Occitanie)

#### Représentés avec pouvoir (1) :

**FALZON Nicolas** (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse), pouvoir à la DDTM des Pyrénées-Orientales

### Auditeurs non-votants.

**ASSENS Martine** (Conseil départemental des Pyrénées-Orientales)

**BARTHE Emilie** (Syndicat Mixte des nappes du Roussillon)

**BATAILLE Nicolas** (Communauté de communes Sud Roussillon)

**BERTRAND Jean** (Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales)

**BOURG Alette** (Confédération Paysanne 66)

**CALVET Laure** (Communauté de communes des Aspres)

**COGNY Stéphane** (Département 66)

**BOUILLARD Aude** (Perpignan Méditerranée Métropole)

**DELATTRE Lukas** (Syndicat Mixte Têt Bassin Versant)

**FLERS Sébastien** (DDTM des Pyrénées-Orientales)

**GILLET Aline** (CIVAM Bio des Pyrénées-Orientales)

**GORIUS Estelle** (Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales)

**HERMAN Jean-Paul** (Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales)

**JAFFARD Sandrine** (Association des canaux à l'aval de Vinça)

**LA NOË Dany** (CIVAM Bio des Pyrénées-Orientales)

**LEBEAU Maëlle** (Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales)

**LE CORRE Florence** (Perpignan Méditerranée Métropole Communauté urbaine)

**LE GUERN Julien** (SMIGATA)

**NEGRINI Raphaël** (Syndicat Mixte des nappes du Roussillon)

**NOUVEL Christelle** (Conseil départemental des Pyrénées-Orientales)

**PLAGNES Christelle** (SMBVR)

**SAINSOT Emeline** (CIVAM Bio des Pyrénées-Orientales)

**TACHRIFT Hichem** (Syndicat Mixte des nappes du Roussillon)

### Etat des nappes

**Emilie NAHON** interroge le Syndicat des nappes sur la Bordure côtière nord : quelle est la réactivité des nappes dans ce secteur par rapport aux prélèvements ?

7

**Hichem TACHRIFT** explique que les nappes de ce secteur ont une forte inertie, et que la piézométrie observée sur les deux ouvrages sous le niveau de crise est essentiellement influencée par les forages AEP situés à proximité. Il faut donc s'attendre à observer l'impact de ces dernières pluies dans quelques mois.

**Emilie NAHON** demande s'il faut s'inquiéter pour la période estivale sur ce secteur.

**Hichem TACHRIFT** répond que deux autres piézomètres de ce secteur plus sensibles aux précipitations évoluent plutôt positivement. De plus le Syndicat des nappes observe depuis plusieurs années des modalités de prélèvements qui ont évolué (avec notamment des prélèvements plus faibles en été) grâce à l'amélioration des rendements de réseaux.

**Joseph GENE BRIER** informe que la FRENE 66 a demandé au Préfet de rappeler aux collectivités ayant la compétence eau potable l'obligation de publier annuellement le rapport sur les prix et la qualité de service (RPQS). Il alerte en particulier sur la situation du Barcarès, pour laquelle les prélèvements ne sont plus communiqués depuis plusieurs années.

**Sébastien FLERS** répond que les services de l'Etat ont mis en demeure le SMIPEP et que des échanges sont en cours avec des données qui doivent être analysées par la DDTM. Les services de l'Etat rappellent que le dépôt du RPQS est effectivement une obligation, qui n'a pas été respectée par le SMIPEP et d'autres collectivités du département.

### Bilan du PGRE des nappes

**Christian SOLER** demande comment le chiffre de 45 % des prélèvements d'irrigation non encore déclarés a été estimé.

**Emilie BARTHE** répond que cette estimation est issue d'une étude réalisée pour le Syndicat des nappes qui s'est basé sur les photos aériennes des surfaces agricoles. Ces résultats pourront être présentés lors d'une prochaine CLE.

**Robert VILA** déclare que toutes les surfaces agricoles ne sont pas nécessairement irriguées.

**Joseph GENE BRIER** répond que chaque production agricole est conditionnée à l'eau. Il demande si l'on peut conclure qu'on ne connaît donc que 25 % des prélèvements agricoles.

**Emilie BARTHE** répond qu'on ne connaît effectivement « bien » que 50 % des prélèvements déclarés, les 50% restant sont des estimations. Toutefois la démarche de régularisation des forages en cours va permettre de mieux connaître ces prélèvements agricoles. Elle rappelle que la régularisation des forages se déroule en deux étapes : (1) la déclaration des ouvrages réalisée en 2018 (qui a permis de connaître plus de 700 nouveaux ouvrages) puis (2) leur régularisation en cours, qui aboutira à la délivrance d'autorisations de prélèvement.

**David MASSOT** regrette la présentation du chiffre de « 45 % des prélèvements non déclarés » alors que la campagne de régularisation est en cours. Il trouve que c'est un mauvais message envoyé pour le monde agricole.

**Emilie BARTHE** explique que les volumes présentés dans ce bilan correspondent aux volumes annuels déclarés auprès de l'agence de l'eau ; il ne s'agit pas des volumes demandés en 2018 à la DDTM dans le cadre de la régularisation, l'étude fait bien la distinction entre les différentes sources de données présentées. Enfin, ce chiffre ne correspond pas au nombre d'ouvrages connus, mais bien aux volumes prélevés connus et donc déclarés.

**Jean BERTRAND** regrette également la présentation de ce chiffre, qu'il découvre, et rappelle les efforts consentis par les agriculteurs, notamment dans le cadre de la régularisation.

**Emilie BARTHE** rappelle que la Chambre d'agriculture a été associée au comité technique élargi pour l'élaboration de ce document.

**Joseph GENE BRIER** demande comment il est possible d'effectuer un bilan sur les prélèvements sans avoir la connaissance des prélèvements agricoles.

**Emilie BARTHE** répond que le bilan des prélèvements met en évidence que pour certains usages on ne peut conclure sur l'évolution des prélèvements.

**Sébastien FLERS** rappelle que l'Etat a lancé une démarche dans le département qui doit permettre de connaître les prélèvements agricoles et que la déclaration annuelle des prélèvements mensuels est une obligation. Il ajoute que l'administration a mis en place une plateforme numérique pour réaliser cette déclaration, déjà utilisée par la FHPA et certains agriculteurs, ce qui va contribuer à augmenter la connaissance des prélèvements.

**Joseph GENE BRIER** demande si le bilan des volumes prélevés inclut les données de la commune du Barcarès étant donné l'absence de publication du RPQS depuis 2020.

**Emilie BARTHE** précise que le SMIPEP ne fait pas remonter de données que depuis 2023.

**David MASSOT** déclare que les restrictions sécheresse sur les canaux ont un impact négatif sur la recharge du Pliocène.

**Frédéric NICOLEAU** demande des informations sur un déclassement des nappes quaternaires de la zone de répartition des eaux.

**Hichem TACHRIFT** répond que la CLE, suite à une consultation publique menée par les services de l'Etat, a rendu un avis pour le déclassement des nappes quaternaires de la ZRE, et que la CLE est en attente de retour de la part des services de l'Etat.

**Sébastien FLERS** répond qu'il n'y a pas eu de nouvelle réflexion à ce sujet, et propose de remettre cette question pour la préparation du prochain SDAGE.

**Joseph GENE BRIER** demande si les nappes quaternaires remplissent les critères du classement en ZRE.

**Hichem TACHRIFT** répond qu'une masse d'eau est classée en ZRE lorsqu'elle est en déséquilibre quantitatif ou lorsqu'il existe une concurrence entre les usages. Il précise que l'étude volumes

prélevables de 2014 n'avait estimé un déséquilibre quantitatif structurel que pour les nappes Pliocène et pas pour les nappes quaternaires.

**Emilie NAHON** note la demande et déclare qu'elle sera étudiée lors des réunions techniques.

**Joseph GENE BRIER** déplore que l'équilibre quantitatif n'ait pas été restauré malgré la mise en œuvre de plus de 80% des actions du PGRE.

9

**Emilie BARTHE** partage ce constat.

**Joseph GENE BRIER** demande si le bilan du PGRE conclut à mettre place une seule instance de gestion de la ressource en eau, quelle serait-elle.

**Emilie BARTHE** répond que cette proposition est issue des entretiens individuels réalisés dans le cadre de l'évaluation de la gouvernance.

**Robert VILA** rappelle son attachement à une gouvernance spécifique à chaque ressource et la nécessité que les élus locaux puissent donner leur avis sur la gestion de l'eau de leurs territoires. Il rappelle que la compétence « eau » revient aux intercommunalités.

**Pierre VINCHES** note une amélioration de la performance des réseaux d'eau potable, et invite les collectivités gestionnaires d'eau potable à prioriser les travaux, en raison du coût important au linéaire notamment pour les territoires ruraux. Concernant l'agriculture, il se réjouit du bond de la connaissance des prélèvements depuis 2018 mais souligne que cette question reste cruciale pour l'élaboration du futur PTGE.

**Joseph GENE BRIER** indique qu'il ne votera pas favorablement ce bilan car le PGRE n'a pas permis de pallier la méconnaissance des prélèvements agricoles. Il déplore que l'urbanisation continue malgré les perspectives de changement climatique qui prévoient une fragilisation de la ressource en eau.

**Charles CHIVILO** rappelle qu'il sera nécessaire de modifier les comportements mais constate sur le terrain que l'urbanisation se poursuit de la même manière. Cela l'inquiète.

**Robert VILA** répond que PMM et d'autres collectivités développent des solutions de réutilisation des eaux usées traitées et l'exploitation d'autres ressources comme le karst des Corbières, qui permettront de substituer des prélèvements dans le Pliocène. Il défend la création de réserves de stockage.

**Joseph GENE BRIER** répond que les études prospectives nationales prévoient une forte diminution de la ressource renouvelable autour de l'arc méditerranéen, et rappelle que l'enjeu du futur PTGE sera de mettre en adéquation cette ressource et les prélèvements.

**Emilie NAHON** indique que, concernant l'urbanisation, les services de l'Etat vont mettre en place dans les prochaines semaines une doctrine permettant de s'assurer que l'adéquation besoin-ressource est bien prise en compte lors de l'examen des documents d'urbanisme.

**Robert VILA** rappelle que les services de l'Etat vérifient déjà l'adéquation besoin-ressource dans le cadre de l'étude de dossiers urbains comme les projets de création de lotissements. Il ajoute également que la CLE a édité un guide « Concilier urbanisme et protection des nappes en Roussillon ».

**Emilie NAHON** salue la proactivité de PMM concernant la gestion de l'assainissement. Elle invite par ailleurs PMM à réfléchir à un schéma des eaux pluviales pour infiltrer les précipitations à la parcelle.

**Robert VILA** indique que 100 millions d'euros ont été investis pour cela et remercie l'agence de l'eau pour les aides de financement des travaux. Il acquiesce à la proposition d'élaborer un schéma de gestion des eaux pluviales, après le vote du PLUi.

**Joseph GENE BRIER** alerte sur le non-respect de l'adéquation besoin-ressource par les collectivités sur 17 opérations d'aménagements selon une note de la DREAL, dont un qui concerne la réalisation d'un nouveau forage sur la commune de Clairà.

**Robert VILA** répond que l'adéquation besoin-ressource doit être évaluée à l'échelle intercommunale en raison des solutions de maillage et de substitution mises en place. Il ajoute que les volontés d'urbanisation ont diminué par rapport aux années 1970.

**Frédéric NICOLEAU** demande à voir la note de la DREAL. Il répond que Clairà dispose de deux forages avec des autorisation de prélèvement récentes compatibles avec les volumes prélevables pour le Pliocène.

**Charles CHIVILO** défend la gouvernance par des structures de gestion à l'échelle des bassins versants et demande un suivi des niveaux du karst de Cases-de-Pène. Il souhaite que les structures de gestion prennent en compte tous les bénéfices de l'eau, en particulier pour la biodiversité.

**Rémy ATTARD** ajoute que la communauté de communes des Aspres dispose d'interconnexion avec les autres collectivités et répond que toute l'eau « qui part à la mer » ne peut pas être stockée.

**Jérôme SUSZECK** répond que les nappes permettent de stocker l'eau dans les sols et qu'il est normal qu'une partie de l'eau « parte à la mer ».

**Charles CHIVILO** ajoute que l'eau « qui part à la mer » permet également de repousser le biseau salé et qu'elle est donc nécessaire.

**Joseph GENE BRIER** s'inquiète des projets de retenue notamment dans les Aspres et des projets d'extension des périmètres d'irrigation qui y sont liés.

### Nappes 70

**Joseph GENE BRIER** demande si cette étude va permettre de réactualiser les volumes prélevables.

**Hichem TACHRI FT** répond que l'objectif de Nappes 70 est d'améliorer le modèle numérique existant. A terme, celui-ci pourrait servir à revoir les volumes prélevables mais pour l'instant cette réflexion n'est pas encore engagée.

**Robert VILA** répond que ce sujet pourra être abordé lors de la prochaine CLE.

### EDTAPES

**David MASSOT** témoigne de l'utilisation de BVC sur l'ensemble de son exploitation et que c'est très efficace. Cette nouvelle pratique lui a permis de limiter les impacts de la sécheresse.

**Jérôme SUSZECK** demande pourquoi l'étude n'a pas utilisé la même quantité d'apport sur les trois types de cultures ?

**Dany LA NOË** rappelle que l'objectif de cette étude était d'abord d'obtenir de la donnée chiffrée en se basant sur les pratiques des agriculteurs.

**Emeline SAINOT** ajoute que les apports ont été calculés à partir des données bibliographiques et des analyses de sols de chaque exploitation. La qualité des sols étant différents selon les sites, une réflexion a donc été menée sur le dosage.

**Aline GILLET** ajoute que le compost était déjà utilisé par les maraîchers et que le BVC a été apporté en plus.

**Patrick MARCOTTE** remercie le CIVAM pour la réalisation de cette étude et souhaite une large diffusion du document.

### Bilan CLE

**Joseph GENE BRIER** demande des détails sur les avis donnés dans le tableau de synthèse, en particulier les volumes en jeux.

**Hichem TACHRI FT** répond qu'en plus de ce tableau de synthèse, l'ensemble des avis est en ligne sur le site internet du syndicat des nappes.

### Campagne de contrôle des forages

Pas de commentaire.

### Projet GESTRAC

Pas de commentaire.

### Etat d'avancement de la régularisation des forages

Pas de commentaire.

### Clôture de la réunion et prochaines étapes

**Joseph GENE BRIER** interroge les services de l'Etat sur les projets hydrauliques qui ne font pas l'objet de consultation des CLE car réalisés en dehors de l'élaboration des PTGE. Il déplore qu'aucune CLE n'ait été réunie sur le bassin versant de l'Agly malgré un arrêté fixant le périmètre du SAGE de l'Agly en 1995 et un arrêté de constitution de la CLE en 2014. Il alerte sur l'absence d'étude d'impact environnemental du projet de maillage de l'Agly, décrié par des irrigants de la vallée. Il s'inquiète également de l'exploitation future du karst alors qu'il alimente le Pliocène. Il déclare que l'avis du BRGM n'a pas été publié et veut savoir s'il y aura une étude environnementale du projet.

**Emilie NAHON** rappelle que ce sujet est régulièrement abordé dans le cadre du comité sécheresse du Plan eau. Elle répond qu'une étude d'impact du projet de maillage de l'Agly sera réalisée si elle est jugée nécessaire, ce qui n'est pas le cas a priori puisqu'il n'est pas prévu de modification des prélèvements. Elle rappelle que ces réponses ont déjà été apportées en comité sécheresse.

**Robert VILA** ajoute que l'étude avance, et que ce projet permettra de perdre moins de volumes.

**Sébastien FLERS** rappelle qu'une consultation du public est en cours sur le projet d'exploitation du karst.

**Joseph GENE BRIER** demande si une dispense d'étude au cas par cas a été délivrée, car il souhaiterait en prendre connaissance.

**Sébastien FLERS** déclare que les services de l'Etat vont vérifier mais que toutes les phases réglementaires préalables ont été vérifiées pour l'autorisation environnementale du projet.

**Jean-Christophe BOURQUIN** indique qu'il est directement concerné par ce projet de maillage et ajoute que l'impact du projet sera négligeable sur le débit de l'Agly. Il déclare que ce projet est nécessaire pour continuer l'agriculture dans les Pyrénées-Orientales et pour permettre l'accueil de nouveaux habitants.

**Robert VILA** partage cette déclaration.